

A l'heure actuelle, l'organisation envoie des émissaires de Genève dans tous les pays occidentaux pour se rendre compte s'ils sont prêts à recueillir un plus grand nombre de réfugiés à des conditions moins sévères qu'auparavant.

D. Certains membres du Comité ont peut être une meilleure mémoire que moi en ce qui concerne les chiffres, mais je crois me souvenir qu'il s'agissait d'environ 9 millions de ces réfugiés au moment où nous étudions le problème il y a deux ans.

Le PRÉSIDENT: Non, non, 800,000.

M. FLEMING: Je m'excuse. N'avons-nous pas de chiffres sur ce point?

M. CROLL: Je crois me rappeler que d'un chiffre maximum de 800,000 nous sommes descendus à 300,000. C'est le chiffre que j'ai dans la mémoire pour l'année dernière.

Le TÉMOIN: Nous avons les chiffres jusqu'à la fin janvier de l'année en cours. Cela présente un certain intérêt. Lorsque le comité compétent de l'OIR a commencé à fonctionner, il a assumé la responsabilité de 704 000 personnes environ qui se trouvaient dans les camps de déplacés. Du 1^{er} juillet 1947 au 1^{er} juin 1949, 375,000 réfugiés ont été rapatriés ou rétablis, mais le nombre de ceux dont l'entretien est à la charge de l'organisation n'a diminué que de 150,000. Ce fait est dû pour une part à ce que les personnes rétablies ne sortaient pas toutes des camps de l'OIR et pour l'autre, à ce que de nouveaux réfugiés ont fait appel à son aide. Le Congrès des États-Unis a récemment voté une loi autorisant l'admission de 200,000 personnes déplacées. L'Australie a annoncé qu'elle était prête à en prendre également jusqu'à 200,000. Dans le cadre des règlements actuels, on estime qu'un total de 100,000 réfugiés à l'OIR auront les qualités requises pour être admis au Canada. A la date du 31 décembre 1948, 57,733 étaient déjà entrés au pays.

M. Fleming:

D. Votons-nous un crédit de \$5,425,000 pour la période se terminant le 30 juin prochain?—R. Exactement.

D. Cette période part donc d'une année avant cette date?

M. HEMSLEY: Oui, mais je me demande si elle court jusqu'en juin de l'année actuelle. Non, elle court de juillet 1948 au 1^{er} juillet 1949.

M. Fleming:

D. Ainsi, nous devons payer une cotisation pendant une année encore?—

R. Jusqu'en juin 1950, date de l'expiration de la charte actuelle.

D. Envisage-t-on de prolonger la durée de la charte de l'OIR? A-t-on pris quelque mesure à cette fin?—R. On est en train d'étudier la question.

M. MUTCH: J'aimerais poser deux questions au sujet des réfugiés inassimilables. Un grand nombre de ces personnes est-il formé de gens qui ont été rejetés pour des raisons de sauvegarde publique? Quelqu'un a-t-il une idée de la proportion formée par leur nombre?

Le TÉMOIN: J'ignore s'il est possible de fournir un chiffre à cet égard.

M. CROLL: C'est impossible.

Le TÉMOIN: Vous voulez parler de personnes rejetées par les autorités canadiennes de l'immigration?